

délégués - en exercice ...	85
- présents .....	64
Pouvoirs .....	9
Total votants .....	73

**Affaire n°042/02-2021**

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS  
LA FILIERE ADMINISTRATIVE - RESPONSABLE  
FINANCIER.

**NOTA :**

Le président certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché au siège du syndicat à  
Tournan-en-Brie, le 02/03/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le lundi 22 février à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 15 février 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Maurice Blanchard.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):**

Bruno REMOND, Xavier MAUBORGNE, Cédric LESEINE, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Alain BRUCHER, Gilles GROSLEVIN, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Elisabeth CLARA, Geneviève SCHEMBRI, Martine MARTIARENA, Aurélie DEHAUT Marième TAMATA-VARIN, suppléants.

**Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :**

Jean-Rémi BERTRAND, titulaire.

**Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):**

Yannick PONCE, François WARMEZ, titulaires.

**Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :**

Jean-Claude GANDRILLE, Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER titulaires.

**Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) :**

Denis THOUVENOT, titulaire.

**Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :**

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER titulaires et Harmonie DA SILVA PEREIRA, Christine FLECK, suppléantes.

**Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):**

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, David VICENTE, Sylvain CALDONNAZO ,Thierry HERRY, Frédéric POUPINOT, Claudine BOUZONIE , Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, François MORATILLE, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Ludovic POUILLLOT, Dominique RODRIGUEZ, Philippe LOUIS DIT MAUGER, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAVALUX, titulaires et Serge FONSECA, Julie GYONNET, suppléants.

**Suppléant non votant :**

Josiane Trottier (CCVB).

**Pouvoirs :**

- De M.Cantarel à Mme Casier ( CCBRC),
- De M. Green à M. Gautier (CCPB),
- De Mme Couderc à M. Ponce (CAMVS),
- De M. Oumari à M. Becquart (CAPVM),
- De M. Oursel à Mme Haller (CAPVM),
- De M. Vasseur à M. Blondin (CAPVM),
- De M. Robert à M. Poupinot (CCVB),
- De M. Bapelle à M. Merakchi (CCVB),
- De Mme Barbaux à M. Pouillot (CCVB).

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC): Philippe LAPORTE (excusé), Jean-Pierre Fernandes, Jérôme Rapillard, Jean-Paul Bonvoisin (excusé), Nathalie Dutriaux (excusée).

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB): Franck Grasseler, Erwan Dufay, Francis Gisselmann (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS): Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB): Jean-Marie Chavance.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré): André Lefrançois.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB): Marc Tétard.

---

**042. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT – RESPONSABLE SERVICE FINANCIER - FILIERE ADMINISTRATIVE**

*Conformément* à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

*Considérant* que le SIETOM dont l'effectif a pratiquement doublé et au futur recrutement des agents de déchetterie en régie, a dû réorganiser ses services et en particulier les Ressources Humaines et Financier.

*Considérant* que pour les Ressources Humaines la réorganisation permet d'avoir à ce jour deux agents dont un était en remplacement au Service Financier.

*Considérant* que pour le bon fonctionnement du Service Financier et afin qu'il y ait également deux agents et en particulier un Responsable, le SIETOM a fait paraître une annonce pour un recrutement de Responsable Service Financier.

*Considérant* qu'un agent a été retenu et afin de permettre son recrutement par voie de mutation il est nécessaire pour cela de créer un grade Adjoint Administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu les grilles des effectifs ci-dessous :

**GRILLE DES EFFECTIFS BUDGETAIRE AVANT CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT**

	Titulaire	Contractuel
<b>Filière Administrative</b>		
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Rédacteur		1
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	1
Adjoint administratif territorial	7	
<b>Filière Animation</b>		
Adjoint d'animation territorial	1	
<b>Filière Technique</b>		
Ingénieur (emploi fonctionnel Directrice Générale des Services) Ingénieur	1	1
Agent de Maitrise Principal	3	
Agent de Maitrise	1	
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	
Adjoint technique territorial	17	6
<b>Total Effectif Budgétaire</b>	<b>44</b>	<b>9</b>

Total effectif budgétaire = 53

**GRILLE DES EFFECTIFS BUDGETAIRE APRES CREATION DE L'EMPLOI PERMANENT**

	Titulaire	Contractuel
<b>Filière Administrative</b>		
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Rédacteur		1
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<b>3</b>	
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	1
Adjoint administratif territorial	7	
<b>Filière Animation</b>		
Adjoint d'animation territorial	1	
<b>Filière Technique</b>		
Ingénieur (emploi fonctionnel Directrice Générale des Services) Ingénieur	1	1
Agent de Maitrise Principal	3	
Agent de Maitrise	1	
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	
Adjoint technique territorial	17	6
<b>Total Effectif Budgétaire</b>	<b>45</b>	<b>9</b>

Total effectif budgétaire = 54

*Sur proposition du Président,*

Le Comité syndical **DECIDE** la création du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe, afin de permettre le recrutement d'un agent dans l'emploi de Responsable du Service Financier

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 23 février 2021.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*